



LES FRIGON

BULLETIN TRIMESTRIEL DES FAMILLES
FRIGON, FRIGONE, FREGO,
FREGOE, FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 15 - NUMERO 3

ETE 2008

AUGUSTIN FRIGON

I- Hommage posthume, automne 1952

Pierre Frigon (4)

Augustin Frigon, père de Raymond Frigon (1) et grand-père de Paul Frigon (6) et de Margo Frigon (7), fut le premier canadien français détenteur d'un doctorat ès sciences de la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, en juillet 1922. Un doctorat en électricité ! Il fut donc un pionnier des nouvelles technologies du 20^e siècle. Il fut également l'une des personnalités les plus influentes des années 1920 à 1950 dans les sociétés québécoise et canadienne. On le retrouve aux postes clés de la formation technique et des médias de communication. On note également son influence sur le développement de l'hydro-électricité au Québec. Il orienta principalement sa carrière vers l'enseignement et l'éducation. L'éducation et particulièrement la formation technique étaient, selon lui, la clef de l'affirmation des canadiens français dans l'univers anglo-saxon Nord-américain.



Augustin Frigon vers 1932

Il fut, de même que sa fille Marguerite Frigon (5), un bienfaiteur de l'Hôpital Sainte-Justine.

Les hommages que son épouse reçût lors de son

décès montrent son influence dans de multiples secteurs de la société. En voici quelques-uns : hommages des autorités de Radio-Canada, celles de Polytechnique, du lieutenant-gouverneur de l'Alberta, de la Guilde des musiciens de Montréal, de la Municipality of Sixteen Island Lake, co. Argenteuil, de la Chambre de commerce française au Canada, du Ministre des Postes du Canada, du Sénateur Vincent Dupuis, de Camillien Houde, maire de Montréal, des doyens des facultés des sciences des universités de Montréal et de Laval, de Jean Bruchési, du personnel du Ministère du Revenu, du surintendant de l'Instruction publique du Québec, du directeur général des écoles normales,

(Suite page 119)

SOMMAIRE

Augustin Frigon	
I - Hommage posthume, 1952	117
Buts de l'Association et cotisation	118
Conseil d'Administration et Équipe du bulletin	118
Le mot du président	119
Bail à ferme de deux bœufs -I	122

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967**
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des familles-souches du Québec
C. P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

*Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.*

118 L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON A POUR BUT DE

- retracer les familles portant les patronymes Frigon, Frigone, Frego, Fregoe, Fregone et Fregon;
- recruter des membres et des personnes-ressources;
- organiser des retrouvailles et des rencontres annuelles en vue de favoriser la création de liens d'amitié;
- recueillir des renseignements généalogiques et historiques auprès des membres et autres sources afin de promouvoir, de développer et de vulgariser l'histoire, la généalogie ou tout autre lien entre les générations;
- publier un dictionnaire des familles Frigon;
- publier le bulletin *Les Frigon*;
- publier et diffuser des monographies, biographies, albums de famille, résultats de recherches historiques ou généalogiques;
- assurer la conservation des archives familiales.

COTISATION

Membre individuel: 20\$/an 50\$/3 ans 80\$/5 ans

Membre bienfaiteur: 30\$/an 250\$/à vie (55 ans et plus)

Membre corporatif: 250\$/an (donne droit à une demi-page annonce durant deux ans (8 bulletins))

Canada: dollars canadiens États-Unis et autres pays: dollars américains

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES FRIGON INC. (2007 - 2008)

Secrétariat de l'Association: 84, 570^e avenue, Saint-Hippolyte, QC J8A 3L2

(450) 563-1383 pfrigon@videotron.ca

Site Internet: www.genealogie.org/famille/frigon

Exécutif:

Président:	Gérald Frigon (116), Laval, QC	frigon.gerald@videotron.ca
Président fondateur:	Raymond Frigon (1), Ottawa, ON	-
Vice-président:	Claudette Chevrette-Naud (126), Montréal, QC	ccnaud@hotmail.com
Secrétaire:	Pierre Frigon (4), Saint-Hippolyte, QC	pfrigon@videotron.ca
Trésorier:	François Frigon (130), Laval, QC	francois.frigon@videotron.ca

Administrateurs:

Claude Vaillancourt (151), Ste-Anne-de-la-Pérade	frigvail@hotmail.com
Hermine Trudel (240), Montréal, QC	herminetrudel@hotmail.com
Jean-René Frigon (11), Trois-Rivières, QC	jeanrene@cgocable.ca
Léonce Frigon (218), Laval	-
Louise Frigon (83), Ste-Anne-de-la-Pérade, QC	frigvail@hotmail.com
Marcel Guillemette (236), Montréal, QC	marcel.guillemette@sympatico.ca
Raymonde Frigon (96), St-Jérôme, QC	raymondefrigon@hotmail.com
René Frigon (75), Trois-Rivières, QC	andree.rene@sympatico.ca
Roger Frigon (131), Rimouski, QC	roger_frigon@cgocable.ca
Sylvie Frigon (27), Cap-Rouge, QC	bernard.naud@videotron.ca

Responsables des comités

Archives généalogiques:	Georges E. Frigon (93), Trois-Rivières, QC	frigon.georges@cgocable.ca
Bulletin <i>LES FRIGON</i> :	Jean-René Frigon (11), Trois-Rivières, QC	jeanrene@cgocable.ca
Livre <i>Les Frigon, histoire et généalogie</i> :	Gérald Frigon (116); Laval, QC	frigon.gerald@videotron.ca
Publications en anglais:	Claudette Chevrette-Naud (126), Montréal, QC	ccnaud@hotmail.com
Recherche <i>Les Frigon en France</i> :	Lucie Frigon Caron (56), Gatineau, QC	germai@videotron.ca
Site Web:	Marcel Guillemette (236), Montréal, QC	marcel.guillemette@sympatico.ca

Dépôt légal - 3^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

Dépôt légal - 3^e trimestre 2008
Bibliothèque et Archives Canada

Responsable du comité du bulletin et du montage

- Jean-René Frigon (11) jeanrene@cgocable.ca

Rédaction et révision des textes en français

- Cécile Brunelle brunelle.cecile@gmail.com
- Pierre Frigon (4) pfrigon@videotron.ca
- Guy Naud guy.naud@sympatico.ca

Rédaction, traduction et révision des textes en anglais

- Claudette Chevrette-Naud (126) ccnaud@hotmail.com assistée par:
 - Mary Frego Coates (139) coates@tnt21.com
 - Nicole Frigon (191) nmfrigon@sympatico.ca
 - Guy Naud guy.naud@sympatico.ca

Les textes publiés dans le bulletin n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les voyages sont l'occasion d'entrer en contact avec une culture différente de la nôtre. Nul doute que la culture des Amérindiens était, au 17^e siècle, différente de celle des nouveaux immigrants venus d'Europe. Les voyageurs, comme notre ancêtre François, devaient donc avoir l'esprit ouvert aux différents modes de vie et de mentalités. Ils devaient s'adapter aux nouvelles conditions environnantes et développer des façons de communiquer avec ces peuplades, toutes de langages différents.

Nous avons, aujourd'hui encore, un grand nombre de voyageurs parmi les Frigon. Mais leurs déplacements, en avion ou en véhicule motorisé, se

font de centre urbain à centre urbain, d'une culture à une autre. Même s'ils vont se baigner dans des cultures étrangères, ils ne s'éloignent pas trop de quelques repères universels hôteliers ou autres.

En 2008, les fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec seront une occasion de côtoyer les 17^e et 21^e siècles. Des événements spéciaux sont prévus de janvier à octobre. Nous avons choisi de tenir notre assemblée annuelle près de Québec les 16 et 17 août 2008 espérant pouvoir accueillir nos cousins de Nouvelle-Angleterre, du Kansas, de l'Illinois, de Colombie-Britannique et d'ailleurs.

Le temps sera à la fête, notre cœur aussi.

AUGUSTIN FRIGON

I- Hommage posthume, automne 1952

(Suite de la page 117)

du recteur de l'Université de Montréal, du directeur général de la South African Broadcasting Corporation, de la supérieure de la Congrégation Notre-Dame, de Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada, du Ministre de la Défense, du registraire de la Corporation des ingénieurs professionnels du Québec, du Secrétaire du conseil d'administration de l'Hôpital Sainte-Justine, de l'Association générale des Diplômés de l'Université de Montréal, de la Compagnie Générale Électrique du Canada, du secrétaire général de The Engineering Institute of Canada, du directeur de la European Broadcasting Union, Genève, du directeur général de la Composers Authors and Publishers

Association of Canada, de l'éditeur de la Canadian Geographical Society, du président de la Broadcast Music Inc, New-York, du directeur du Royal Automobile Club of Canada, du président du Council of the University Club of Montreal, du Secrétaire de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, de Cyrille Delage, etc.¹.

On peut avoir un aperçu de l'ensemble de son œuvre dans la Revue Trimestrielle Canadienne publiée à l'automne 1952², à l'occasion de son décès. En voici le texte intégral, incluant le titre. Ce texte est long. Il sera publié en quatre parties; voici la première partie.

« Revue Trimestrielle Canadienne, automne 1952 »

HOMMAGE À AUGUSTIN FRIGON D.Sc. C.M.G.

Nous reproduisons ci-dessous quelques notes qui nous sont parvenues de l'hon. James McCann, Ministre du Revenu National, de M. René Morin, vice-président du Bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada, et de l'hon., Hector Perrier, juge de la Cour Supérieure, en hommage à la fructueuse carrière de M. Augustin Frigon, décédé le 9 juillet 1952.

Pour terminer, nous présentons une biographie qui décrit en détail l'œuvre magnifique qu'il a accomplie dans l'enseignement et dans le domaine de la radiodiffusion.

1- Fonds Augustin Frigon, Association des familles Frigon, Condoléances.

2- Revue Trimestrielle Canadienne, Association des diplômés de Polytechnique, Montréal, 38^e année, no 151, automne 1952, 111 p., pages 227 à 238.

(Suite page 120)

(Suite de la page 119)

« *Revue Trimestrielle Canadienne, automne 1952* »

NOTES DE L'HON. JAMES McCANN³

Le gouvernement canadien a subi une grande perte avec la mort du Docteur Augustin Frigon, C.M.G.⁴, un de ses principaux leaders dans plusieurs champs d'activité. Il a dévoué les vingt dernières années de sa vie active à la création et au développement du système de radio national appelé Radio-Canada qui diffuse maintenant d'un océan à l'autre et qui possède un équipement des plus modernes et des plus efficaces. Ce système est la réalisation concrète du réseau de communication idéal qu'il voulait offrir au public canadien en 1929 alors qu'il était membre et consultant technique de la Commission Aird. Il était, en réalité, et dans une grande mesure, responsable pour la préparation du rapport Aird qui a eu un impact vital pour l'enrichissement de la culture canadienne.

Étant donné ses vastes connaissances et son talent exceptionnel en tant qu'administrateur, on lui a confié, au tout début, de très grandes responsabilités pour lesquelles il a travaillé avec une énergie infatigable; ceci était probablement un des secrets du succès de sa carrière. Nous le connaissons tous comme un homme courageux, large d'esprit et d'une intégrité irréprochable; ces qualités lui ont valu la confiance et l'estime de tous ceux qui ont été associés avec lui.

Je ressens d'une façon particulière le décès du Docteur Frigon comme une perte personnelle. Nos rapports étroits, dans les dix dernières années, se sont transformés en une profonde amitié. J'ai admiré et apprécié sa vive intelligence, sa vision exceptionnelle et un jugement d'une finesse remarquable et je suis fier d'admettre qu'il a été un sage conseiller. Tous ceux qui ont été en contact avec cet ancien Directeur général de Radio-Canada ont trouvé qu'il était un homme d'une grande simplicité, compréhension et discrétion. Le docteur Frigon a bâti l'avenir de son pays sur de solides fondations se donnant sans réserve en particulier pour le développement de l'éducation et pour la radiodiffusion qui étaient les objectifs principaux de son existence.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, Docteur Frigon était un grand Canadien. Espérons que le rôle vital qu'il a exercé au Canada au cours du dernier quart de siècle influencera l'orientation de la prochaine génération pour un Canada meilleur.

JAMES McCANN

MINISTRE RESPONSABLE DU REVENU NATIONAL

3- Le texte est en anglais dans la *Revue Trimestrielle Canadienne*. Il a été traduit pour le bénéfice de nos lecteurs francophones.

4- Compagnon de l'ordre de St-Michel et St-Georges (CMG), la plus haute distinction accordée à un citoyen civil de l'empire britannique, a été décernée à Augustin Frigon le 1er juillet 1946 par Sa Majesté le roi Georges VI.

(Suite page 121)

(Suite de la page 120)

« Revue Trimestrielle Canadienne, automne 1952 »

NOTES DE RENÉ MORIN

M. Augustin Frigon, C.M.G., ancien directeur général de Radio-Canada et récemment nommé directeur de projets, est décédé prématurément le 9 juillet dernier.

Ingénieur, diplômé de l'École Supérieure d'Électricité de Paris, le premier Canadien à recevoir un doctorat ès sciences de la Sorbonne, président de l'École Polytechnique, il avait été l'un des trois membres de la Commission royale de la radiodiffusion chargée en 1928 de faire enquête sur ce nouveau service public, et de faire rapport au parlement du Canada. C'est à la suite de ce rapport que la Société Radio-Canada fut constituée sur la base des recommandations de cette commission.

Dès sa formation en novembre 1936, M. Frigon en fut nommé directeur général adjoint pour être subséquemment promu, en 1944, au poste de directeur général.

Hautement qualifié pour remplir cette fonction, par ses connaissances techniques, par son expérience et par ses qualités d'esprit et de caractère, il a rendu à la Société et à son pays, des services qui lui méritent la reconnaissance publique.

À titre de membre du bureau des Gouverneurs de Radio-Canada, j'ai eu l'occasion de suivre de près et d'apprécier à sa valeur la tâche qu'il a accomplie. L'expansion prise par la Société, l'amélioration constante de ses services, le rôle important qu'elle a rempli dans le pays attestent des mérites de son œuvre.

La Société a été créée pour instituer un service radiophonique national au Canada et elle a été autorisée à établir et diriger des postes de radiodiffusion et des réseaux de stations à travers le pays, à prescrire les périodes qu'une station privée doit à l'occasion réserver pour l'irradiation des programmes de la Société, en plus de contrôler la nature des programmes irradiés, tant par les stations privées que par la Société.

Certaines restrictions à la liberté d'action des postes privés, établies dans l'intérêt du public et découlant de l'exercice de ces pouvoirs, ont de temps à autre donné lieu à des critiques auxquelles le directeur général était fort sensible.

La direction d'un personnel nombreux, réparti à travers le pays, a souvent donné naissance à des problèmes difficiles à résoudre.

Les programmes de Radio-Canada sont nécessairement variés pour répondre, dans la mesure du possible au goût des différents groupes de l'auditoire; ceux qui plaisent aux uns déplaisent aux autres; les causeries portent généralement sur des sujets controversables, et souvent les opinions qui y sont énoncées correspondent aux vues d'un élément de la population alors qu'elles provoquent l'ire d'autres catégories d'auditeurs.

C'est dire que la tâche qu'il a eue à remplir était délicate, difficile et souvent ingrate.

Il a mis au service de la Société et du public canadien, son énergie, son esprit, ses talents et son ardeur au travail, ayant toujours en vue de donner à son pays le meilleur et le plus utile service de radiodiffusion possible.

Il a fait preuve, dans l'exercice de ses fonctions, d'un grand sens administratif, d'une rectitude de jugement remarquable, d'une intégrité, d'un tact et d'un esprit de justice au moyen desquels il a su gagner la confiance de son personnel, l'estime et la considération des membres du Bureau des gouverneurs de la Société et mériter la gratitude de tous ses compatriotes.

Il a accompli sa tâche sans ménagement et laisse une œuvre qui lui fait honneur.

RENÉ MORIN

VICE-PRÉSIDENT, RADIO-CANADA

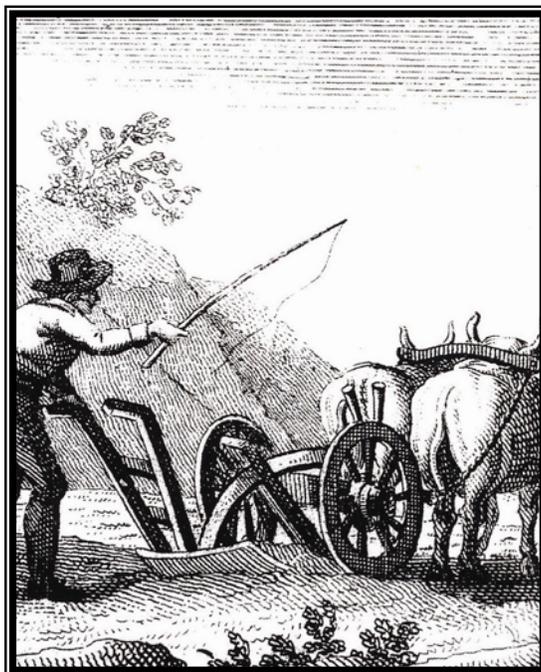
Lorsque j'ai transcrit le contrat de location de bœufs que François Frigon dit Lespagnol a signé le 24 octobre 1678⁽¹⁾, j'étais bien loin de me douter que le sujet serait aussi intéressant. Croyez-le ou non, il l'est! Tout a commencé dans une librairie de livres d'occasion.

En bouquinant, un exemplaire de la Revue d'histoire de l'Amérique française m'est tombé sous la main. Je le feuilletai distraitement. Tout à coup mes yeux s'écarquillèrent! Un article sur la location de bestiaux⁽²⁾! À la lecture de ce texte, je me rendis compte qu'il répondait à plusieurs des questions que je m'étais posées en transcrivant le contrat du notaire Jean Cusson. Quelle aubaine! Je décidai alors de vous faire partager cette découverte.

Mais plus j'avais dans la rédaction du texte, plus je restais sur mon appétit. De nombreuses questions restaient sans réponse. Je communiquai alors avec Valérie D'Amour, l'une des deux auteures de l'article. Elle a accepté de répondre aux questions qui n'étaient pas traitées dans la revue. Elle ne saura jamais à quel point je lui suis reconnaissant de son aide! Voici donc le fruit de cette surprenante recherche sur les bœufs.

Ainsi donc, François Frigon signait un bail à ferme de deux bœufs le 24 octobre 1678:

...« *present en sa personne francois frigon habitant de Batiscan lequel a promis et confessé avoir a tenir a ferme de charles le gardeur sieur et seigr de villiée, faisant pour les rves (révérends) pre (pères) Jesuites, deux bœuf⁽³⁾ asgée deviron huit ans pdnt (pendant) le*



Tiré de: Jean-Pierre Hardy,
Chercher fortune en Nouvelle-France,
Éditions Libre Expression, 2007, 208 pages, p. 15.

temp espace de quatre ans concecutif a commencer du jour des presente pour finir a pareil jour les d^{es} (dits) quatre ans finis...»

« ...au cas de mort des d^{es} bœuf la perte resortira toutte envers le^d frigon »

Dans ce contrat, la compagnie des Pères jésuites, représentée par Charles Legardeur sieur de Villiers, loue donc à François Frigon dit Lespagnol deux bœufs pour une période de quatre ans en échange « *de sept minots et demi de bled froment bon et valable, que promet et soblige le^d frigon bailler et payer aud sieur de villiée par chacun an au jour de feste de nouel et ce chaque année »*.

Les bœufs sont évalués à « *la some de cent soixante l (livres)* ». « *A la fin dud^t bail le^d frigon sera tenu promet et soblige et dit rendre deux bœuf valant laditte some de cent soix^{te} livres »*.

De plus, François Frigon hypothèque ses biens, « *obligeant tous les biens meubles et immeubles pnts (présents) et advenir »* selon la formule très souvent utilisée dans les contrats d'obligation.

La lecture de ce contrat et du texte de D'Amour et Cossette suscite une foule de questions.

Bail à ferme vous dites? Pourquoi payer le loyer à Charles de Villiers et non aux Jésuites? Pourquoi pas des chevaux? Ce contrat était-il standard? La grille d'analyse de D'Amour et Cossette s'applique à Montréal. Est-elle valide pour la région des Trois-Rivières? Louer ou acheter? Pourquoi louer pour 4

(Suite page 123)

1- *Bail de deux bœufs par chr (Charles) de villi à francois frigon*. L'intitulé du contrat mentionne 4 octobre mais dans le contrat on lit « ...le vingt quatriesme octobre mil six cent soixante et dis huit ». Notaire Jean Cusson. Archives nationales du Québec à Montréal, microfilm 1455.

2- Location de bestiaux : D'Amour et Cossette, *Le bétail et l'activité économique en Nouvelle-France, vente et location*, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 56, no 2, automne 2002.

3- Bœuf : taureau qui a été châtré. « Soulignons que la coutume de castrer les bêtes à cornes remonte sûrement au XVII^e siècle. Lorsqu'on procède à l'inventaire du cheptel de Jean Desroches le 9 octobre 1684, il est question d' « Un bouvard chastré de lage de quatre ans ou environ ». On s'en servait sans doute comme bête de somme. Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l' « habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Fides, 1973, p. 560.

(Suite de la page 122)

ans? Louer au printemps ou à l'automne? Trop vieux, les bœufs? L'âge des bœufs était-il la raison d'en louer deux plutôt qu'un seul? Sept minots et demi de blé par année, était-ce trop cher payé? Pourquoi payer à Noël? Trop chers les bœufs? En un mot François Frigon dit Lespagnol en a-t-il eu pour son argent? Voyons voir!

D'abord qu'est-ce qu'un bail à ferme?

C'est un contrat par lequel un propriétaire (le bailleur) abandonne à quelqu'un, (le preneur) pour un certain temps et pour un certain prix, la jouissance d'une terre ou d'un droit. Il s'agit ici de deux bœufs.

Pourquoi payer le loyer à Legardeur Sieur de Villiers et non aux Jésuites?

Jusqu'au 3 juillet 1684, Charles Legardeur est seigneur de Bécancour. Il avait hérité cette seigneurie de son père, Pierre le Gardeur de Repentigny⁽⁴⁾. Nous savons également que par «*un contrat de 1674 (...) pour un montant annuel de 1200 livres pendant 7 ans, les Jésuites accordent à ferme à Charles-Pierre Legardeur de Villiers toutes leurs terres en fief ou en censive dans la région des Trois-Rivières, c'est-à-dire les fiefs Batiscan, Cap-de-la-Madeleine, Saint-Christophe, et ce qu'ils détiennent dans le bourg et en banlieue de la ville : le bail couvre aussi les rentes à percevoir sur près de 200 terres concédées (quelques 8500 arpents) et les droits de mouture de deux moulins à farine. Il faut conclure que ce que recouvre ici le fermage devait rapporter au moins 1200 livres par année. Ce calcul reporté sur l'ensemble des fiefs jésuites (mis à part Sillery qui ne leur appartient pas) devrait théoriquement évaluer les revenus annuels à 2500 ou 3000 livres.*»⁽⁵⁾

Ainsi, les Jésuites donnaient en sous-traitance l'intendance de leurs seigneuries. C'est ce qui explique que le loyer des bœufs était versé à Charles Legardeur de Villiers et non aux Pères jésuites.

Charles Legardeur versait à ces derniers 1200 livres par année et le potentiel de revenu était de 2500 à 3000 livres. Un profit potentiel d'environ 1500 livres par année. Ce que pouvait rapporter un seul voyage de traite fructueux, mais combien plus périlleux!

Pourquoi louer des bœufs et non des chevaux?

On sait que les chevaux étaient rares en Nouvelle-France. Il n'y avait pas de route. Le transport et les communications se faisaient par le fleuve et les rivières. En 1681, la colonie compte 77 chevaux et 19 juments dont l'historien trifluvien Benjamin Sulte a inventorié les propriétaires.⁽⁶⁾ Le nombre de chevaux explosera au début du XVIII^e siècle: 3786 chevaux en 1717.⁽⁷⁾

Au recensement de 1685⁽⁸⁾, et même dans celui de 1681⁽⁹⁾, aucun cheval n'est inventorié à Batiscan. On présume donc qu'en 1678, on n'en retrouve pas non plus, puisqu'il n'y en a pas trois ans et même sept ans plus tard.

Au moins jusqu'en 1685, à Batiscan, le labourage, le défrichage et le travail de trait se faisaient donc à l'aide de bœufs. Et ils étaient rares, ces bœufs! En effet, en 1681, le recensement identifie 53 familles à Batiscan. Seules cinq familles possédaient deux bœufs (Pierre Morant, Jean de Lafond, Pierre de Lagarde, Jean Crevier, François Fortage) et une famille en possédait un seul (Laurent Lefebvre), pour un total de 11. On comprend que le défrichage était lent et le rendement des terres plutôt maigre. On imagine que 7 ans plus tôt, mettre la main sur deux bœufs, était une bonne affaire!

Mentionnons en passant qu'au recensement de 1681, on dénombre également 159 bêtes à cornes⁽¹⁰⁾ et 5 vaches. À part Antoine Trottier sieur Desruisseaux qui possède 30 bêtes à cornes, aucune autre famille n'en

(Suite page 124)

4- Les Cahiers des Dix, vol. no 29, Gérald Malchelosse, Montréal, 1964, *La famille Pommereau et ses alliances*, p. 219.

5- Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France IV, La seigneurie de la compagnie des Indes Occidentales 1663-1774*, Fides, 1997, p. 671.

6- Benjamin Sulte cité dans Robert-Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'« habitants » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Fides, 1973, pp. 533-534.

7- Lettre adressée au Conseil de la Marine, le 26 février 1717 par Vaudreuil et Bégon. Robert-Lionel Séguin, *La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Fides, Montréal, 1973, 701 pages, p. 540.

8- *Recensement général du gouvernement de Canada*, On peut le consulter aux Archives Nationales du Québec à Montréal, dans France, archives des colonies, C¹¹A, microfilm 9485.

9- *Nous avons utilisé la transcription du recensement faite par Benjamin Sulte dans : Histoire des Canadiens-français, 1608-1880, origine, histoire, religion, guerres, découvertes, colonisation, coutumes, vie domestique, sociale et politique, développement, avenir*, ouvrage orné de portraits et de plans, Tome III, Editions Elysée, Montréal, 162 pages, pp. 61-62, réédition intégrale de l'édition de 1882, publiée chez Wilson & Cie, Montréal.

10- Dans ce recensement, on distingue, vaches, bœufs et bêtes à cornes. Il semble que le mot bœuf était réservé aux bœufs de trait. Quant à « bêtes à cornes » nous ne savons pas exactement à quelles bêtes on fait référence puisque les vaches et les boeufs en sont.

(Suite de la page 123)

possède plus de 6. François Frigon, avec ses 5 bêtes à cornes, fait donc bonne figure. Le recensement ne mentionne toutefois pas les deux bœufs qu'il a loués en 1678 et qu'il devrait avoir en sa possession, le contrat n'étant pas encore arrivé à échéance.

Mais revenons à notre bail à ferme.

Les clauses de ce contrat sont-elles standards?

Voyons d'abord les données fournies par Valérie D'Amour et Évelyne Cossette qui ont analysé des contrats de vente et de location d'animaux pour la période 1661-1760. Leur analyse portait sur 213 actes notariés signés à Montréal (132 baux, 81 contrats de vente).⁽¹¹⁾

Voici les informations qui apparaissent habituellement aux contrats de location d'animaux⁽¹²⁾:

- Identification des parties;
- Durée de location;
- Description de l'animal : âge, couleur, valeur;
- Conditions de location;
- Soins à apporter à l'animal été comme hiver : nourriture, logement, soins;
- Loyer : en argent, en travail, en biens de toutes sortes;
- Mort naturelle de l'animal;
- Mort par négligence du preneur;
- Conditions de paiement : par versements à date fixe.

On constate que toutes les caractéristiques décrites plus haut sont présentes dans le contrat sauf la description des animaux et les soins à leur donner.

Dans le cas de la description des animaux, voici ce que D'Amour et Cossette retiennent : « *Encore peut-être plus surprenant est l'indétermination de la couleur du pelage du bœuf dans 60 cas (37%), cette donnée qualitative étant essentielle dans la reconnaissance de chaque bête possédée et louée. Et encore, dans 29 cas (18%), les bêtes sont tout simplement non décrites. Il est possible dans certains de ces cas qu'il ne s'agisse pas d'un manque de connaissance par l'acquéreur ou le bailleur*⁽¹³⁾ /



Tiré de: Jean-Pierre Hardy, *Chercher fortune en Nouvelle-France*, Éditions Libre Expression, 2007, 208 pages, p. 15.

vendeur de l'animal vendu ou baillé, mais d'un manque de vigilance et précision du notaire qui a omis d'écrire l'information. »⁽¹⁴⁾

Le pelage était donc le moyen d'identification des bêtes. C'est dire combien le cheptel était encore limité dans la colonie! Par ailleurs, sur 22 contrats de la région des Trois-Rivières, décrits par Robert-Lionel Séguin⁽¹⁵⁾, le pelage est identifié dans 19 cas.

Comme les boeufs ne sont pas décrits dans le bail à ferme de François Frigon, on pourrait penser à une négligence du notaire. Le notaire a sans doute jugé que la description était inutile, les bœufs ne devant pas être rendus au propriétaire mais remplacés par deux bœufs de même valeur.

Les soins à donner ne sont pas décrits. Cette omission semble plus rare. Dans les contrats que nous avons dépouillés les soins sont presque toujours mentionnés car ils servent de base pour établir la responsabilité du preneur en cas de mort des animaux. Négligence du notaire? Sans doute pas, car dans ce contrat, François Frigon devait assumer toute la responsabilité, quelle que soit la cause de mortalité. Il importait donc peu au bailleur que le preneur soigne bien les animaux ou non.

Dans le prochain texte: la grille d'analyse de D'Amour et Cossette s'applique-t-elle aux baux à ferme signés dans la région des Trois-Rivières? Louer ou acheter? Pourquoi louer des bœufs pour quatre ans? Louer en automne ou au printemps? Trop vieux, les bœufs? L'âge des bœufs était-il la raison d'en louer deux plutôt qu'un seul ?

11- D'Amour et Cossette, *Le bétail et l'activité économique en Nouvelle-France, vente et location*, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 56, no 2, automne 2002, p. 217.

12- D'Amour et Cossette, pp. 223-224.

13- Bailleur : celui qui loue un bien à un autre.

14- Information complémentaire fournie par Valérie D'Amour.

15- Robert-Lionel Séguin, pp. 545 à 548.